



Contrat d'engagement mutuel

(Fraises)



Entre le producteur : l'ACI Jardin Bio de Solincité, 47350 ESCASSEFORT,
représenté par Madame Brigitte Arpoulet

D'une part,

Et l'Amapien.ne :

Téléphone :

D'autre part.

Elles/Ils s'engagent du 9 mai 2018 au 30 mai 2018, correspondant à 4 livraisons :

- À respecter la **Charte de l'AMAP** à laquelle ils ont adhéré
- À fournir, pour le producteur/trice et à recevoir, en réglant sa part de la production en avance, pour l'Amapien.ne au centre socio-culturel d'Arlac, les quantités de barquettes de fraises mentionnées ci-dessous :

Barquettes de Fraises de 250 g	Qté	PU	Montant
Livraisons			
09/05		2,50 €	
16/05		2,50 €	
23/05		2,50 €	
30/05		2,50 €	
TOTAL à payer :			

Règlement :

Versement de chèque d'un montant de

Les chèques sont remis à la coordinatrice responsable du contrat, Nathalie Couture, au moment de la signature. Ils sont datés du jour et libellés à l'ordre du producteur Solincité.

En cas d'absence pour une distribution, il est à la charge de l'Amapien/ne d'organiser le retrait de son panier. **Dans le cas contraire, le panier ne sera pas remboursé.**

Date et signature de l'Amapien.ne Date et signature du producteur/trice



Reçu contrat

(Fraises)



Nathalie Couture, coordinatrice du contrat Fraises atteste avoir reçu de
Mme/M
.....

..... chèque(s) établi(s) à l'ordre de « **Solincité** »

pour un montant total de€ TTC

banque :

N° de chèque(s)

.....

Date et signature du coordinateur :

Dates et heures de livraison :

	9 mai	16 mai	23 mai	30 mai.
Qté commandée				

Entre 18H et 19H

En cas d'absence pour une distribution, il est à la charge de l'Amapien/ne d'organiser le retrait de son panier.

Dans le cas contraire, le panier ne sera pas remboursé.

Lieu de livraison :

Centre Socioculturel Arts et Loisirs,
avenue de la Chapelle Sainte Bernadette, 33700 Mérignac

Vos contacts pour la saison :

Nathalie Couture

06 62 01 76 93

nathalie.couture@gmail.com